



CATALOGUE DE FORMATIONS

CONTACT :

Madame Bénédicte BREANT - Chargée de Formation
Madame Lisa LE GUEN - Chargée de Formation

COURRIEL : rh.formation.mougins@tzanck.org
TELEPHONE : 04 97 16 66 09



INSTITUT
DE FORMATION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

Organisme de Formation Agréé

122, avenue Docteur Maurice Donat - BP 1250 - 06254 MOUGINS CEDEX

PRÉSENTATION



Le Docteur Maurice Donat, fondateur de l'Institut Arnault Tzanck de Saint-Laurent du Var, a développé dès 1982 le complexe médico-chirurgical de Mougins.

L'Hôpital Privé est implanté dans un parc arboré d'environ 4 hectares et accueille 3 Pôles d'Activité (Chirurgie, Médecine, Soins Médicaux et de Réadaptation) et un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Résidence de Retraite - «*Les Jardins d'Arnault Tzanck*»).

L'Hôpital Privé Arnault Tzanck Mougins - Sophia Antipolis a une capacité de 330 lits et 65 places et accueille annuellement 25 000 patients en hospitalisation complète et ambulatoire.

Le Centre d'Imagerie Médicale (C.I.M), le Centre d'Imagerie en Coupes Scanner et IRM (GIE MOUGINSCAN) , le Centre d'Imagerie Nucléaire avec la Scintigraphie (C.I.N) et le PETScan (GIE MOUGINSTEP), le Centre de Radiothérapie et de Consultations en Cancérologie (Centre Azuréen de Cancérologie), le Laboratoire de Biologie Médicale Biogroup et le Cabinet d'Anatomo-cyto-pathologie MEDIPATH sont associés à l'offre de soins diagnostique et thérapeutique proposée par l'Hôpital.

Ce regroupement s'inscrit dans une démarche de prise en charge globale et promeut des valeurs d'innovation et de performance au service de l'excellence médicale et des patients.

L'organisme de formation de l'Hôpital Privé Arnault Tzanck Mougins-Sophia Antipolis est agréé par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) sous le numéro 93060824406 depuis le 26 Mars 2018.

Enregistré sous le numéro 8970 auprès de l'ANDPC (Agence Nationale du Développement Professionnel Continu).

Certifié QUALIOPi depuis le 23 Novembre 2021.



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

QUELQUES CHIFFRES...

11

THÉMATIQUES
DE FORMATION

27

SESSIONS DE FORMATION
PAR AN

12

INTERVENANTS EXPERTS

3

SALLES DE FORMATION

338 m²

DÉDIÉS À LA FORMATION

145*

PERSONNES FORMÉES
PAR AN

98 %*

DE PARTICIPANTS
SATISFAITS

173

PERSONNES FORMÉES
EN 2025

100 %

DE PARTICIPANTS
SATISFAITS EN 2025

EQUIPE PEDAGOGIQUE

HYGIÈNE DES LOCAUX

MAITRISE DU RISQUE INFECTIEUX

HYGIÈNE PRÉCAUTIONS STANDARD PRÉVENTION DES AEV

SYLVIE MOUTARDE

Cadre Hygiéniste

GESTION DES RISQUES

VIRGINIE SUTRE

Responsable Qualité
et Gestion des risques

PARCOURS EN CANCÉROLOGIE

Sus STROYBERG

Infirmière Coordinatrice

TRAITEMENT DES PLAIES ET CICATRISATIONS

ALINE CHAPUS

Infirmière
Référente Plaie et cicatrisation

SOINS EN STOMATHÉRAPIE

DIGESTIVE ET URINAIRE

EVE WILLEMS

Infirmière entérostomathérapeute
Référente ETP Stomatothérapie

SOINS PALLIATIFS, ETHIQUE ET FIN DE VIE

DR ALEXANDRE CASABIANCA

Médecin référent en soins palliatifs

DANIEL GAILLOT

Psychologue

CLARA GALEOTTI

Psychologue

FANNY PACHECO

Sophrologue

RECYCLAGE AFGSU 2

SANDY VIAL

CAMILLE GUIZIOU

Infirmière USC Médecine

Formatrice FGSU

En partenariat avec le CESU du 06

TRAVAIL EN HAUTEUR

LIONEL BARBERA

Responsable Technique Adjoint

AFGSU 1

SANDY VIAL

CAMILLE GUIZIOU

Infirmière USC Médecine

Formatrice FGSU

En partenariat avec le CESU du 06

* Moyenne 2022-2025

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil du public	Page 6
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	Page 6
Modalités d'inscriptions	Page 6
Plans d'accès	Page 7
Restauration et Hébergements	Page 8

PROGRAMME

1- FORMATIONS DPC

• Soins en stomathérapie digestive et urinaire	Page 10
• Parcours en Cancérologie	Page 11
• Maîtrise du risque infectieux	Page 12
• Traitement des Plaies et cicatrisation	Page 13

2- FORMATIONS HORS DPC

• Soins palliatifs, éthique et fin de vie	Page 16
• Gestion des risques	Page 17
• Hygiène : précautions standard et prévention des infections et des AEV	Page 18
• Hygiène des locaux	Page 19
• Travail en hauteur, port du harnais	Page 20
• AFGSU 1	Page 21
• Recyclage AFGSU 2	Page 22

Conditions Générales de Vente	Page 25
-------------------------------	---------

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCUEIL DU PUBLIC

Nous disposons de 3 salles de formation : Salle Jacques Barthélémy, Salle 3S, Salle d'éducation Thérapeutique - (cf plan d'accès ci-après) qui disposent toutes de matériel informatique, de présentation et de visioconférence (ordinateur, écran et vidéo projecteur), de mobilier (tables et chaises), de paper board...

Les sessions de formation sont toutes limitées à 10 personnes.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

L'établissement et l'Organisme de Formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter en amont de la session afin de définir ensemble les moyens à mettre en oeuvre pour adapter au mieux leur accueil et la formation.

La Référente handicap, est présente sur le site pour l'aménagement de la formation en cas de besoin.

TELEPHONE : 04 97 16 65 04
COURRIEL : qvct.mougins@tzanck.org

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous disposez de plusieurs moyens pour vous inscrire :

Par courrier :

BP 1250
06254 MOUGINS CEDEX

Par téléphone :

Bénédicte BREANT et Lisa LE GUEN
Chargées de Formation
04 97 16 66 09

Par mail :

rh.formation.mougins@tzanck.org

Indiquez le thème de formation demandé, l'entreprise, le contact et son adresse, les noms, prénoms, date et lieu de naissance des participants et envoyez le bulletin d'inscription disponible sur notre site internet ou sur demande.

La confirmation des inscriptions se fera au moins 15 jours avant la formation avec l'envoi des conventions et des convocations par courriel.

PLANS D'ACCÈS

A - Général



B - Aux salles de formation



HÉBERGEMENTS

De nombreux hébergements se trouvent à proximité du centre de formation notamment :

<p>Bastide de Mougins ****</p> <p>205 Avenue du Golf 06250 Mougins 04 92 92 17 07</p>	<p>La Lune de Mougins ***</p> <p>1082 Avenue Général de Gaulle 06250 Mougins 04 93 75 77 33</p>	<p>Hôtel Villa Sophia ***</p> <p>348 Avenue de la Valmasque 06560 Valbonne 04 92 28 88 20</p>	<p>Les Liserons de Mougins **</p> <p>608 Avenue Saint-Martin 06250 Mougins 04 93 75 56 13</p>	<p>City Résidence Sophia</p> <p>140, Rue Albert Einstein 06560 Valbonne 04 97 21 34 28</p>
				
<p><i>Nous contacter pour tarif préférentiel sur cet hôtel</i></p>	<p><i>Nous contacter pour tarif préférentiel sur cet hôtel</i></p>			

RESTAURATION

Nous disposons d'un restaurant d'entreprise qui propose des repas complets à partir de 13,75 €.

Vous avez également la possibilité d'apporter votre repas. Des micro-ondes sont disponibles au restaurant d'entreprise.

Vous disposez également à proximité d'un restaurant «Café Delorme» et d'un snack «Grain de Blé» (accès à pied)



LES FORMATIONS DPC

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé. Chaque professionnel de santé doit suivre un parcours DPC pour remplir son obligation triennale. Il permet au professionnel de santé d'être acteur de sa formation et a pour objectifs :

- l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles et de gestion des risques,
- le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences,
- la prise en compte des priorités de santé publique.

Les professionnels de santé paramédicaux peuvent participer aux formations DPC proposées dans ce catalogue et mener les actions suivantes, éligibles au DPC :

- Action cognitive (concernant l'approfondissement des connaissances),
- Action d'analyse des pratiques professionnelles (permettant une réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel,
- Gestion des risques (visant à identifier, évaluer et prioriser des risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation).



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
1 200 € la session
(entre 6 et 10 participants)
ou
120 € l'inscription individuelle



DURÉE :
7 heures

OBJECTIFS

Connaître la physiologie des organes digestifs et urinaires

Identifier les effluents attendus par rapport aux différents types de stomie

Effectuer la surveillance d'une stomie à court, moyen et long terme

Effectuer des soins de stomie efficaces et sécuriser

Identifier une stomie complexe et y réagir

PROGRAMME

Qu'est ce qu'une Stomie

Qu'est ce qu'une Stomathérapeute

Epidémiologie et Etiologie

Anatomie physiologie appareils digestif et urinaire

Types de Stomie

Techniques chirurgicales

Soins de Stomie

Les complications

Education du patient et relation d'aide

Etude de Cas concrets

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :
IDE.

PRÉ-REQUIS : Professionnels de santé prenant en charge et/ou intervenant dans le parcours de soins des patients stomisés, ceci de manière fréquente ou épisodique, connaissances avancées en physiologie digestive et urinaire.



ORIENTATION DE L'ACTION DE FORMATION :

Orientation n°175 : Evaluation, prise en charge et surveillance des patients porteurs de stomies.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Cas pratiques et grille d'évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques : plan de formation élaboré en début de séance (avec la méthode Méta Plan), Serious game.

Apports pratiques : cas concrets et mises à situation et manipulation de dispositifs médicaux, échanges d'expérience.

CONCEPTEUR ET EXPERT INTERVENANT :

Eve WILLEMS, infirmière entérostomathérapeute, Certificat Clinique en Stomathérapie, Certificat de Coordinateur en ETP du patient, Diplôme Inter-Universitaire en Education du Patient.

OBJECTIFS

Améliorer la compréhension du parcours des patients en Cancérologie

Donner les clés pour accompagner les patients atteints de cancer et faire face à leurs questionnements

Evoquer les perspectives de prise en charge à venir dans le domaine de la Cancérologie

PROGRAMME

Introduction

Parcours du patient

- 1) L'annonce du diagnostic
- 2) La Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)
- 3) Le Programme Personnalisé de Soins (PPS)
- 4) La consultation d'annonce
- 5) Les soins de support
- 6) Les traitements : la chirurgie, la radiothérapie, la chimiothérapie, les thérapies ciblées (effets secondaires)
Focus sur Anticancéreux oraux et suivi téléphonique
- 7) Relation Ville - Hôpital et Projet HAD : traitement par injection sous cutanée à domicile
- 8) L'Après Cancer

Immunothérapie (Médecin Oncologue)

Témoignage patient - Discussion



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
1 200 € la session
(entre 6 et 10 participants)
ou
120 € l'inscription individuelle



DURÉE :
7 heures



PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

IDE, AS, ASH, Pharmacien, Préparateur en pharmacie, Manipulateur radio

PRÉ-REQUIS : Aucun

ORIENTATION DE L'ACTION DE FORMATION :

Orientation n°33 : Amélioration de la pertinence des parcours prioritaires.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Grille d'évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques, cas pratiques, échanges, validation des acquis.

CONCEPTEURS ET EXPERTS INTERVENANTS :

Sus STROYBERG, IDE Coordinatrice en Cancérologie
Dr Benjamin HOCH, Oncologue Médical.



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
1 200 € la session
(entre 6 et 10
participants)
ou
120 € l'inscription
individuelle



DURÉE :
7 heures

OBJECTIFS

Mobiliser les établissements de soins et médico-sociaux sur la prévention et la maîtrise des risques infectieux

Identifier les responsabilités de chacun dans la prévention et la lutte contre les infections.

PROGRAMME

Cadre réglementaire, organisation des moyens nationaux, régionaux, locaux, Responsabilité

Approche de la microbiologie des infections associées aux soins

Coût d'une infection (humain, économique, social),

Qualité de l'environnement (eau, air, déchets, alimentation, linge, locaux, matériel, circuits)

Cas cliniques relatifs aux pratiques de soins

- Protocoles, hygiène du professionnel, méthode d'isolement/précautions complémentaires
- Antisepsie, désinfection, stérilisation

Analyse de scénario, organisation d'une alerte d'un évènement infectieux inhabituel, jeu des mots clés

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

IDE, AS, AMP, ASH

PRÉ-REQUIS : Aucun

ORIENTATION DE L'ACTION DE FORMATION :

Orientation n°1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale

Orientation n°2 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance.

Orientation n°10 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Cas pratiques, quiz et grille d'évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques, cas pratiques, échanges, validation des acquis.

CONCEPTEUR ET EXPERT INTERVENANT :

Sylvie MOUTARDE, Diplôme d'Etat Infirmier, Diplôme de cadre de Santé et Diplôme Universitaire en «Hygiène Hospitalière».



OBJECTIFS

Être capable d'identifier et de prendre en charge dans sa globalité une plaie complexe.

Être capable d'identifier les facteurs et causes de retard de cicatrisation.

Être capable de réadapter le protocole si nécessaire **et de choisir** le pansement le plus adapté.

PROGRAMME

Anatomie physiologie de la peau :

principes de cicatrisation / dysfonctionnement cicatrisation

La cicatrisation :

démarche globale / facteurs chronicités / retard cicatriciel / nutrition

Autres outils de prise en charge : TPN, caisson hyperbare

Types de plaies les plus rencontrées en services de soins et comment les prendre en charge

Evaluation d'une plaie – Les familles de pansements

Exercices pratiques – atelier connaissance des pansements - atelier déterSION

Mémo plaie – atelier ludique sur la mise en adéquation plaie / pansement

Cas cliniques



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
1 200 € la session
(entre 6 et 10 participants)
ou
120 € l'inscription individuelle



DURÉE :
7 heures

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS : IDE

PRÉ-REQUIS : Diplôme d'état d'infirmier

ORIENTATION DE L'ACTION DE FORMATION :

Orientation n°174 : Soins et suivi des patients porteurs de plaies aiguës ou chroniques, simples ou complexes.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Cas pratiques, quiz et grille d'évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques, cas pratiques, échanges, validation des acquis.

CONCEPTEUR ET EXPERT INTERVENANT :

Aline CHAPUS

Diplôme d'Etat Infirmier et Diplôme Universitaire «Plaies, Brûlures et Cicatrisations»





LES FORMATIONS HORS DPC



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
1 200 € la session
(entre 6 et 10
participants)
ou
120 € l'inscription
individuelle



DURÉE :
7 heures

OBJECTIFS

Approfondir les connaissances des professionnels concernés sur les soins palliatifs et les soins de support.

Apporter une approche des soins palliatifs aux professionnels de santé.

Développer la culture palliative au sein des établissements de santé.

Mesurer l'importance des aspects éthiques et psychologiques dans la prise en charge globale d'un patient en soins palliatif.

Identifier les mécanismes physiologiques et physiopathologiques d'un patient en soins palliatif.

Comprendre les enjeux de la pratique de la sophrologie dans les soins.

PROGRAMME

Intervention du Médecin référent en soins palliatifs

- Définition des soins palliatifs
- Comment diagnostiquer un cancer ?
- Cas pratique : l'Histoire de Kevin

Intervention des Psychologues

- Les 4 dimensions du patient en fin de vie
- Peurs et souffrances du patient en fin de vie
- Les mécanismes de défense
- L'approche de la mort – de l'annonce à l'acceptation
- La famille et le patient en fin de vie
- Le soignant face à la mort
- Ethique en santé
- Directives anticipées

Intervention de la Sophrologue

- Définitions de la sophrologie
- Objectifs et application dans le milieu médical
- Fonctionnement neurobiologique
- Principes d'action et techniques
- Mieux vivre la maladie, la douleur
- Contre-indications et précaution
- La Cohérence Cardiaque

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

IDE - AS - AMP

PRÉ-REQUIS : Aucun

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Quiz.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques, cas pratiques, échanges, validation des acquis.

CONCEPTEURS ET EXPERTS INTERVENANTS :

Dr Alexandre CASABIANCA - Médecin référent en soins palliatifs - DU de soins palliatifs

Daniel GAILLOT et Clara GALEOTTI - Psychologues

Fanny PACHECCO - Sophrologue



OBJECTIFS

Accompagner la déclaration d'un événement indésirable : identifier les enjeux, les différents types d'évènements indésirables et les motivations à la déclaration.

Anticiper les risques associés à sa pratique : apports méthodologiques, construction d'outils simples adaptés à la pratique du terrain

Réagir en cas d'évènement indésirable grave

PROGRAMME

Accompagner la déclaration

Contexte réglementaire
Les différents types d'évènements indésirables
Pourquoi et comment déclarer

Anticiper les risques

Cas pratique : construire sa cartographie autour d'une activité à risque

Réagir en cas d'évènement indésirable grave

Analyses des causes profondes, les plans d'urgence sanitaire



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
*1 200 € la session
(entre 6 et 10 participants)
ou
120 € l'inscription individuelle*



DURÉE :
6 heures

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

Professionnels exerçant au sein d'un établissement de santé : personnels soignants, médico-techniques, administratifs, techniques...

PRÉ-REQUIS : Aucun

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Jeu, exercices pratiques, quiz

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques, mise en pratique des outils et méthodes enseignés par le jeu, partage d'expériences.

CONCEPTEURS ET EXPERTS INTERVENANTS :

Virginie SUTRE, Responsable Qualité et Gestion des Risques, Master qualité et gestion des risques.



HORS DPC

HYGIENE, PRECAUTIONS STANDARD, PREVENTION DES INFECTIONS ET DES AEV



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
1 200 € la session
(entre 6 et 10
participants)
ou
120 € l'inscription
individuelle



DURÉE :
7 heures

OBJECTIFS

Sensibiliser l'ensemble des professionnels à l'importance de l'hygiène en secteur de soins et en EHPAD, en situant les différents risques d'infections nosocomiales et en précisant les mesures de prévention les mieux adaptées.

Connaître la place de la précaution standard d'hygiène pour limiter le risque de transmission croisée

Savoir mettre en place des précautions standard et complémentaires d'hygiène

Apporter les données scientifiques nécessaires à une bonne utilisation des différents produits ainsi que leurs conditions d'emploi et leurs champs d'application

PROGRAMME

Prévention

Définitions

Mécanismes physiopathologiques d'une infection

Modes de transmission

Précautions standard

Recommandations

L'hygiène des mains

Impact temps pour l'utilisation des PHA

Tolérance cutanée

Produits hydro-alcooliques

Le port des gants

Masque, surblouse, lunettes

Les dispositifs médicaux

Gestion du linge

Gestion des déchets

AEV

Environnement

Précautions complémentaires

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

IDE, AS, AMP, Préparateur en Pharmacie, Brancardier, Agent de Stérilisation, Agent technique, ASH.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Quiz et observations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques, échanges.

CONCEPTEUR ET EXPERT INTERVENANT :

Sylvie MOUTARDE, Diplôme d'Etat Infirmier - Diplôme de cadre de Santé et Diplôme Universitaire en «Hygiène Hospitalière».



OBJECTIFS

Sensibiliser l'ensemble des professionnels à l'importance de l'hygiène des locaux en secteur de soins et en EHPAD, en situant les différents risques d'infections nosocomiales et en précisant les mesures de prévention les mieux adaptées.

Connaître les différents produits ainsi que leurs conditions d'emploi et leurs champs d'application.

Sensibiliser sur l'écologie et l'économie.

Acquérir les gestes professionnels d'hygiène.

PROGRAMME

Intérêt de l'entretien des locaux

Les facteurs de réussite

Le cadre réglementaire

Les micro-organismes de surfaces - biofilm

Chaine épidémiologique de l'infection

Les différents modes de transmission d'une infection

Prévention des infections associées aux soins et hygiène des locaux

Le zoning des locaux

Techniques de nettoyage des surfaces

Cercle de Sinner

Les produits d'entretien

Le respect des procédures

La lutte contre la légionellose



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
*1 200 € la session
(entre 6 et 10
participants)
ou
120 € l'inscription
individuelle*



DURÉE :
7 heures

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

IDE, AS, AMP, préparateur en Pharmacie, brancardier, agent de Stérilisation, agent technique, ASH, agent détaché aux déchets.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Quiz et observations

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques, échanges, jeux, quiz, questions – réponses

CONCEPTEUR ET EXPERT INTERVENANT :

Sylvie MOUTARDE, Diplôme d'Etat Infirmier, Diplôme de cadre de Santé et Diplôme Universitaire en « Hygiène Hospitalière ».



HORS DPC

TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
1 200 € la session
(entre 6 et 10 participants)
ou
120 € l'inscription individuelle



DURÉE :
7 heures

OBJECTIFS

Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.

Evaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.

Utiliser dans les meilleures conditions, un harnais lors de travaux en hauteur.

Vérifier et entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute.

PROGRAMME

Travaux en hauteur et sécurité

Contexte réglementaire, Accidents et causes d'accidents, Protection collective, Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP), Protection individuelle

Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAMTS R430)

Amarrages sur structure existante, amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable

Caractéristiques des moyens de protection individuelle
Les casques, Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs

Choix d'un dispositif de protection individuelle

Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle, Étude de risques, Interactions avec l'environnement

Choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail

Conséquences d'une chute, Facteur de chute, Force de choc, Effet pendulaire, Tirant d'air

Organisation des moyens de secours

Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur, Vérification et contrôle des EPI, Règles d'entretien et de stockage

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partie d'une activité en hauteur (quelle que soit la hauteur) en utilisant les supports d'assurage existants.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Quiz

Exercices pratiques : Présentation, découverte et conditions d'utilisation du harnais

Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI et exploitation des fiches de données du fabricant

Réglage du harnais

Mise en œuvre des systèmes de liaisons

Exercice de mise en suspension

Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Alternance d'exposés, études de situations concrètes et exercices pratiques.

CONCEPTEUR ET EXPERT INTERVENANT :

Lionel BARBERA, Responsable Technique Adjoint, Formateur qualifié SOCOTEC ayant une expérience pratique de l'utilisation des EPI antichute.



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- **l'identification d'une urgence médicale** et sa prise en charge, seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- **la participation à la réponse** aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles

PROGRAMME

Module 1 : La prise en charge des urgences vitales

Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée au quotidien

Appliquer les règles élémentaires d'hygiène

Alerter

Arrêter une hémorragie externe

Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats

Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée :

Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (DAE)

Module 2 : La prise en charge des urgences potentielles

Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les gestes adéquats

Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence

Appliquer les règles élémentaires d'hygiène

Module 3 : Les urgences collectives et les situations sanitaires exceptionnelles

Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement).

Identifier son rôle en cas de déclenchement du Plan Blanc.

Être sensibilisé aux risques NRBC

Savoir mettre en œuvre des soins de sauvetage urgent ciblés sur "ce qui tue en premier", pour assurer la survie durant et/ou en attendant le transfert vers l'hôpital.



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
205 € l'inscription individuelle



DURÉE :
14 heures
(2 jours)

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

Personnels non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale, ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

PRÉ-REQUIS : Aucun prérequis hormis le public visé

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Évaluation des acquis de la formation : mises en situations simulées

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apport de connaissance, mises en situation

CONCEPTEUR ET EXPERT INTERVENANT :

Sandy VIAL Formateur habilité par le CESU - IDE USC Médecine



RECYCLAGE AFGSU 2 Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence



DATE :
Nous consulter



LIEU :
MOUGINS



TARIF :
105 € l'inscription
individuelle



DURÉE :
7 heures

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires pour :

Identifier une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance par la réalisation des gestes d'urgence

Participer à la réponse à une urgence collective ou sanitaire exceptionnelle

PROGRAMME

Module 1 : La prise en charge des urgences vitales

Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée au quotidien

Appliquer les règles élémentaires d'hygiène

Alerter

Arrêter une hémorragie externe

Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats

Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée :

Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (DAE)

Module 2 : Les urgences collectives et les situations sanitaires exceptionnelles

Savoir mettre en œuvre des soins de sauvetage urgent ciblés sur "ce qui tue en premier", pour assurer la survie durant et/ou en attendant le transfert vers l'hôpital.

Connaître les plans de secours :

- Orsan
- Plan Blanc de l'établissement

PUBLICS ET PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

Professionnels de santé inscrits en 4ème partie du Code de Santé Publique ou autorisés

PRÉ-REQUIS : Être titulaire de l'AFGSU2 en cours de validité

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Évaluation des acquis de la formation : mises en situations simulées

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apport de connaissances, mises en situation

CONCEPTEUR ET EXPERT INTERVENANT :

Sandy VIAL et Camille GUIZIOU - Formateurs habilités par le CESU - IDE USC Médecine



TÉMOIGNAGES

Ludique, dynamique et intéressant



Très explicatif, informations de qualité, ambiance et échanges agréables

Echanges entre professionnels et formateur.
Exercices en temps réels



La disponibilité du formateur et sa façon de communiquer les informations



Formatrice très professionnelle, très bonne intervention des intervenants



Meilleure connaissance dans la surveillance, matériels utilisés, différentes complications, quels soins adaptés etc...



Formateur très disponible et discours très clair et adapté

Maîtrise des connaissances et partage des savoirs



Des clés et des astuces pour avancer dans mon travail mais aussi dans ma vie personnelle



Très formateur, remise à niveaux des connaissances, disponibilité et expertise de la formatrice



Formatrice très sympathique et compétente
Formation ludique et adaptée
Support adéquat



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C. G. V)

Suivant l'article L. 441-6 du code de commerce et sauf dérogation expresse et manuscrite, les présentes conditions de vente sont applicables à l'ensemble de nos prestations. Elles prévalent, en outre, à tout autre document établi dans le cadre du contrat commercial et notamment à toutes autres conditions générales d'achat, fussent-elles communiquées postérieurement à la conclusion du contrat.

Article 1 - Objet et champs d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle organisées par l'Institut de Formation HOPITAL PRIVE ARNAULT TZANCK MOUGINS - SOPHIA ANTIPOLIS.

Rappel des termes « Bénéficiaire » - « Client » - « Formateur » :

- Bénéficiaire : la personne ou les personnes bénéficiant de notre (nos) prestation(s)
- Client : la personne physique ou morale achetant notre (nos) prestation(s)
- Formateur : la personne qui accompagne le (les) bénéficiaire(s) et le client

Article 2 - Inscription - Convention - Convocation et Attestation

L'inscription peut se faire par 3 moyens :

- **Par courrier** en envoyant le bulletin d'inscription à :

HOPITAL PRIVE ARNAULT TZANCK MOUGINS SOPHIA ANTIPOLIS - Service Formation - BP 1250 - 06254 MOUGINS cedex

- **Par mail** en renseignant le thème de formation demandé, l'entreprise, le contact et son adresse, le nom, prénom, date et lieu de naissance du participant à :

rh.formation.mougins@tzanck.org

- **Par téléphone** : Madame Bénédicte BREANT et Madame Lisa LE GUEN - 04 97 16 66 09

La confirmation des inscriptions se fera au moins 15 jours avant la formation avec envoi des conventions et des convocations indiquant le lieu et les horaires de formation.

La convention doit être retournée signée et tamponnée avant la formation. Le formateur est en droit de refuser l'entrée en salle du participant si nous n'avons pas reçu la convention.

L'attestation ou feuille d'émargement est remise par mail à la demande du client dans les 2 semaines suivant la formation.

Article 3 - Prix

Le montant des prestations de formation est déterminé dans la convention de formation.

Tous les prix exprimés dans nos offres sont nets de taxes pour les prestations de formation (non soumis à TVA).

Les repas ne sont pas pris en charge.

Nos prestations de service sont décrites dans notre offre commerciale. Tout dépassement du temps alloué et convenu préalablement dans l'accomplissement de nos missions fera l'objet d'un avenant et, après accord des Parties, d'une facturation complémentaire.

Pour les formations AFGSU 1 et recyclage AFGSU 2, 5 € sont inclus dans les frais pédagogiques correspondant aux frais d'émission de l'attestation (frais facturé par le CESU).

Article 4 - Conditions de règlement

Sauf autre disposition, expressément entérinée, nos factures sont payables à réception et au comptant par virement bancaire.

Par virement sur notre compte bancaire :

SOCIETE GENERALE

Titulaire du compte : HOPITAL PRIVE A. TZANCK MOUGINS

IBAN : FR76 30003009580002004285327

BIC : SOGEFRPP

Article 5 - Pénalités de retard de règlement

Des pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date.

Sauf disposition contraire qui ne peut toutefois fixer un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Tous les frais engagés en cas d'incident de paiement, pour non-recouvrement de créances à terme échu, seront à la charge du bénéficiaire et répercutés en tant que tel.

Article 6 - Engagements

- **Présence** : Le Client s'engage à assurer la présence du (des) participant(s) aux dates, heures et lieux prévus dans la convocation.

- **Responsabilité** : le Client conserve toute la responsabilité des décisions qu'il aura prises et des plans d'actions en découlant, pendant et après notre (nos) prestation(s).

En cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires, l'institut de formation HOPITAL PRIVE ARNAULT TZANCK MOUGINS - SOPHIA ANTIPOLIS décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

- **Disponibilité** : le Client est responsable de son engagement personnel et de celui de ses collaborateurs dans le cadre de notre (nos) prestation(s) ainsi que de la nécessaire disponibilité pour la mise en œuvre des actions qu'il aura décidées, pendant et après notre (nos) intervention(s).

Il s'engage à placer cet engagement dans ses priorités et à s'efforcer de réaliser les plans d'actions en découlant, qu'il aura lui-même entérinées et planifiées, suivant les calendriers prévus. Nous ne saurons être tenus pour responsables dans le cas où ces plans d'actions n'étaient pas mis en œuvre.

- **Utilisation de nos outils** : le Client est libre d'utiliser, pour ses besoins internes, les supports et outils que nous avons mis à sa disposition durant notre (nos) intervention(s), mais sans que cette disposition ne contrevienne à celles précisant nos droits de propriété intellectuelle, qu'il se fait fort de faire respecter par ailleurs.

Article 7 – Annulation – Remplacement - Rétractation

Modalités d'annulation :

Cas n°1 : Report du fait du client

Notre (nos) prestation(s) sera reportée à une date la plus proche possible de la date initialement planifiée. Sauf cas de force majeure, tout rendez-vous annulé par le client moins de 48h à l'avance sera considéré comme réalisé et facturé comme tel. Dans tous les cas, les coûts engagés en vue d'assurer le rendez-vous prévu seront facturés.

Cas n°2 : du fait de l'absence de(s) participant(s)

Dans le cas d'une absence pour un cas de force majeure dûment documenté, les montants d'acompte et/ou les dépôts de garantie perçus seront restitués au client. Si l'absence n'est pas justifiée, l'intégralité des coûts de formation sera facturé.

Cas n° 3 : du fait de l'annulation par le(s) participant(s)

Nous rembourserons au Client l'intégralité des montants d'acompte et/ou des dépôts de garantie, déduction faite des frais réels engagés. Une facture acquittée sera fournie dans ce cas.

Cas n° 4 : du fait de l'annulation par l'entreprise

La (les) prestation(s) seraient reportées à une date ultérieure convenue par les Parties. Dans le cas de la force majeure et de l'impossibilité d'un report, les montants d'acompte et les dépôts de garantie perçus seront restitués au client. Les sessions de formation sont assurées avec un minimum de 6 participants par sessions ; dans le cas contraire, elles seront annulées.

Modalités de remplacement :

Modalités de rétractation du client personne physique

Article 8 – Convention de preuve

Les rapports et justificatifs par lesquels l'institut de formation HOPITAL PRIVE ARNAULT TZANCK MOUGINS SOPHIA ANTIPOLIS rend compte de son action de formation sont adressés à la demande du client et, le cas échéant, diffusés aux tiers concernés sur support papier ou par envoi sous forme numérisée. Les deux modes valent preuves. Dans ce cas où un même document est adressé selon les deux modes, seule la version papier vaut preuve.

Article 9 - Confidentialité

Nous observons la plus grande confidentialité dans l'exercice de nos missions.

Il est entendu qu'il en sera de même pour les informations à caractère confidentiel confiées par notre entreprise à l'autre Partie dans le cadre de ses échanges commerciaux.

Aucune communication d'informations à caractère confidentiel ne saura être effectuée sans l'accord préalable des Parties.

Cette disposition n'inclut pas les informations reconnues de caractère public.

Article 10 - Propriété intellectuelle, industrielle et commerciale

Notre collaboration et le déroulé de nos prestations excluent tout transfert de notre propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale sans qu'il soit besoin de le préciser par ailleurs.

Article 11 - Règlement des litiges

Les Parties s'engagent à traiter toute apparition de litige à l'amiable.

Dans le cas où un accord amiable ne pourrait intervenir, il est convenu que la juridiction compétente et exclusive est le Tribunal de Commerce de Cannes.

Article 12 – Règlement Général de la Protection des Données

Soucieux de la protection des données traitées au sein de notre établissement, l'Hôpital Privé Arnault Tzanck Mougins Sophia Antipolis s'engage à assurer le meilleur niveau de protection des données personnelles en conformité avec la loi Informatique et Libertés ainsi que le RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données ». Le RGPD encadre la collecte, le traitement et la conservation des données personnelles et/ou sensibles sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens, de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Données collectées :

De par sa prestation de formation professionnelle, l'HOPITAL PRIVE ARNAULT TZANCK MOUGINS SOPHIA ANTIPOLIS collecte et traite toutes données relatives à l'inscription et à la formation du bénéficiaire.

Finalité – Exploitation des données :

Ces données sont nécessaires à la formation professionnelle. Elles servent à la gestion administrative du dossier, la facturation de la formation, l'édition des attestations et l'évaluation de la prestation.

Droits au regard de la loi Informatique et Libertés ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données :

Les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles qui les concernent.

Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant directement au DPO (Data Protection Officer/Délégué à la Protection des Données) à l'adresse suivante :

dpo@tzanck.org

Protection des données personnelles administratives, sociales et médicales

Tous les services de l'Hôpital disposent d'un « Système Informatique Hospitalier » sécurisé.

Les informations administratives qui sont collectées font l'objet d'un enregistrement informatique régulier dans ce système et sont traitées sous la responsabilité de l'Hôpital Privé Arnault Tzanck Mougins.

Seuls les professionnels habilités ont un droit d'accès aux données.

Conservation des données personnelles

Les données personnelles seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la date de formation.



CONTACT : Madame Bénédicte BREANT
et Madame Lisa LE GUEN
Chargées de Formation

COURRIEL : rh.formation.mougins@tzanck.org
TELEPHONE : 04 97 16 66 09

Maj 02/2026

AGRÉÉ



Hôpital Privé Arnault TZANCK Mougins - Sophia Antipolis
Organisme de Formation Agréé
122, avenue Docteur Maurice Donat - BP 1250 - 06254 MOUGINS CEDEX



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION